



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 28 octobre 2025
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 36 dont : 8 pouvoirs	

SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Matéo MOREL, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Marc CARRIAS, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_192 : Culture - Attribution de marché de travaux pour la création d'un espace culturel à Randan
--

Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu la délibération n°2022-77 du 17 mai 2022 fixant la procédure contractuelle et la composition du jury pour le projet d'espace culturel à Randan,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offres du 3 novembre 2025,

Vu le procès-verbal de commission MAPA en date du 3 novembre 2025,

Par sa délibération du 13 juillet 2021, le conseil communautaire a validé le principe de la création d'un espace culturel sur la commune de Randan. Cet ensemble immobilier comportera une médiathèque, un accueil de loisirs sans hébergement et une salle polyvalente avec gradins.

La consultation lancée le 15 avril 2025 comprenait 19 lots :

Lot	Désignation
1	Démolitions / Curage / Désamiantage
2	Gros œuvre / Micro-pieux
3	Ravalement de façades
4	Charpentes et renforts bois
5	Couverture / Zinguerie
6	Étanchéité / Zinguerie
7	Menuiseries extérieures aluminium
8	Menuiseries extérieures bois
9	Serrurerie
10	Menuiseries intérieures bois / Cloisons mobiles
11	Gradins télescopiques
12	Plâtrerie / Faux-plafonds / Peinture
13	Revêtements de sols / Faïences
14	Électricité / Courants faibles
15	Chauffage / Plomberie / Sanitaire / Ventilation
16	Photovoltaïque
17	Ascenseur
18	Aménagements extérieurs / VRD
19	Espaces verts

Après analyse des offres remises le 3 juin ayant fait l'objet de négociations jusqu'au 21 octobre par le comité de pilotage réuni le 31 octobre 2025 et la commission d'appel d'offres du 3 novembre, il est proposé d'attribuer le marché de travaux aux entreprises suivantes :

Lot n°1 :

Alara déconstructions, pour un montant de 104 987,47 € HT

Lot n°2 :

SAE Reolon, pour un montant de 870 000,00 € HT

Lot n°3 :

SARL KESER, pour un montant de 185 000,00 € HT

Lot n°4 :

Agence Arche, pour un montant de 337 075,43 € HT

Lot n°5 :

DAF couverture bardage, pour un montant de 57 899,92 € HT

Lot n°6 :

SAS Etanchea, pour un montant de 57 441,66 € HT

Lot n°7 :

SAS Perret et associés, pour un montant de 53 942,83 € HT

Lot n°8 :

SARL Marc Defix pour un montant de 130 133,37 € HT

Lot n°9 :

SAS Perret et associés, pour un montant de 127 624,80 € HT

Lot n°10 :

Société nouvelle l'ébène, pour un montant de 337 914,08 € HT

Lot n°11 :
Samia Devianne, pour un montant de 79 950,00 € HT

Lot n°12 :
SARL Xavier, pour un montant de 228 776,45 € HT

Lot n°13 :
Cartech, pour un montant de 87 951,38 € HT

Lot n°14 :
GF3E, pour un montant de 265 995,88 € HT

Lot n°15 :
Mathieu Giraud, pour un montant de 351 918,72 € HT

Lot n°16 :
Lot non attribué pour raisons économiques

Lot n°17 :
Auvergne Ascenseurs, pour un montant de 18 850,00 € HT

Lot n°18 :
SAS GATP, pour un montant de 289 740,00 € HT

Lot n°19 :
Lot non attribué pour raisons économiques
Pour un total de 3 585 201,99 € HT

PSE retenues :

- N°4.1, 10.2 et 12.1 : Suppression de la cloison mobile entre les ALSH 1 et 2
- N°18B : Remplacement du béton désactivé par des pavés

Pour un total de -32 497,17 € HT

Aucune variante n'est retenue

Soit une attribution totale au titre du marché de 3 552 704,82 € HT

Les lots 16 et 19 ne sont pas retenus afin de maintenir l'enveloppe globale du budget du projet. Celui-ci est par ailleurs soumis à des incertitudes relevant des subventions impactant ainsi le financement du projet.

→ **Le conseil communautaire, avec 35 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention décide :**

- d'attribuer le lot 1 à Alara déconstructions, pour un montant de 104 987,47 € HT,
- d'attribuer le lot 2 à la SAE Reolon, pour un montant de 870 000,00 € HT,
- d'attribuer le lot 3 à la SARL KESER, pour un montant de 185 000,00 € HT,
- d'attribuer le lot 4 à l'Agence Arche, pour un montant de 337 075,43 € HT,
- d'attribuer le lot 5 à DAF couverture bardage, pour un montant de 57 899,92 € HT,
- d'attribuer le lot 6 à la SAS Etanchea, pour un montant de 57 441,66 € HT,
- d'attribuer le lot 7 à la SAS Perret et associés, pour un montant de 53 942,83 € HT,
- d'attribuer le lot 8 à la SARL Marc Defix pour un montant de 130 133,37 € HT,
- d'attribuer le lot 9 à la SAS Perret et associés, pour un montant de 127 624,80 € HT,
- d'attribuer le lot 10 à la Société nouvelle l'ébène, pour un montant de 337 914,08 € HT,
- d'attribuer le lot 11 à Samia Devianne, pour un montant de 79 950,00 € HT,
- d'attribuer le lot 12 à la SARL Xavier, pour un montant de 228 776,45 € HT,
- d'attribuer le lot 13 à Cartech, pour un montant de 87 951,38 € HT,
- d'attribuer le lot 14 à GF3E, pour un montant de 265 995,88 € HT,
- d'attribuer le lot 15 à Mathieu Giraud, pour un montant de 351 918,72 € HT,
- d'attribuer le lot 17 à Auvergne Ascenseurs, pour un montant de 18 850,00 € HT,
- d'attribuer le lot 18 à SAS GATP, pour un montant de 289 740,00 € HT,
- de ne pas attribuer les lots 16 et 19 pour des raisons économique,

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192-DE

- de retenir les prestations supplémentaires éventuelles n°4.1, 10.2, 12.1 et 18B,
- d'autoriser le président à notifier cette décision aux entreprises et à signer le marché,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHABANON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement